



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS
FINANCIERES - COTE D'IVOIRE**



RAPPORT ANNUEL

2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ABREVIATIONS	2
MOT DU PRESIDENT	4
INTRODUCTION	6
PARTIE I : PRESENTATION DE LA CENTIF COTE D'IVOIRE	7
I. Rappel du cadre juridique et des missions de la CENTIF-CI	8
II. Organisation et fonctionnement de la CENTIF-CI	9
PARTIE II : ACTIVITES DE LA CENTIF-CI	11
I. Coopération Nationale	12
II. Coopération Internationale	18
III. Renforcement des capacités des membres et du personnel de la CENTIF-CI	27
IV. Relations avec les Cellules de Renseignements Financiers	29
PARTIE III : STATISTIQUES	30
I. Analyse des déclarations de soupçons	31
II. Analyse des demandes d'informations	40
III. Cartographie des dossiers reçus	42
PARTIE IV : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME DANS LES EPNFD	44
I. Vue générale	45
II. La profession d'Avocat, le statut du Notariat et la LBC/FT	46
PARTIE V : CONTRAINTES ET PERSPECTIVES	48
I. Contraintes	49
II. Perspectives	49
CONCLUSION	52
GLOSSAIRE	53
ANNEXE	54
Quelques textes de référence en matière de LBC/FT	55

ABREVIATIONS

ABREVIATIONS / SIGLES	DEFINITIONS
APBEF-CI	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-CI	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire
CGAP	Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CNSA-GIABA	Comité National de Suivi des Activités du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CRFLD	Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FinCEN	Financial Crimes Enforcement Network
FMI	Fonds Monétaire International
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest
ITIE	Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OBNL	Organisme à But Non Lucratif

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSG	Organisme Régional de Style GAFI
SNGRC	Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime



MOT DU PRESIDENT

Le contexte actuel d'ouverture et de mondialisation des activités économiques et financières, caractérisé par une grande mobilité des capitaux et l'expansion rapide des nouvelles technologies a, sans aucun doute, favorisé le développement de la délinquance financière dans le monde. Principal pôle financier de la sous-région Ouest Africaine, la Côte d'Ivoire se trouve particulièrement exposée aux risques liés à ce fléau. Pour combattre ce phénomène, le Gouvernement Ivoirien a créé en 2006 la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-CI) conformément à ses engagements communautaires au sein de l'UEMOA. A cette période, les concepts de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme étaient des notions relativement nouvelles pour le citoyen ivoirien ordinaire.

Trois ans après le début de ses activités en 2008, la CENTIF-CI a su relever les principaux défis qui se dressaient devant elle, en dépit d'un contexte social, économique et politique difficile.

En effet, si la première année a été principalement consacrée à mettre en place et rendre opérationnelle la Cellule, les années 2009 et 2010 lui ont permis d'accroître sa capacité d'action grâce à une coopération étendue à un grand nombre de partenaires impliqués à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment les Assujettis, les Autorités de contrôle et de supervision ainsi que les Autorités judiciaires. En témoigne le nombre croissant de dossiers reçus qui est passé de 27 en 2008 à 182 en 2010. C'est le lieu donc d'adresser de vifs remerciements à ces différents partenaires privilégiés pour leur contribution à cette lutte contre la délinquance financière.

L'engagement de la Côte d'Ivoire à se conformer aux normes et standards internationaux en matière de LBC/FT s'est traduit par la mise à disposition de la CENTIF-CI, des moyens matériels et financiers conséquents pour mener à bien ses missions. Ainsi, l'évaluation de la qualité du travail accompli par la Cellule lui a permis d'intégrer la prestigieuse communauté des Cellules de Renseignements Financiers dénommée Groupe Egmont, le 1^{er} juillet 2010.

La CENTIF-CI venait ainsi d'être reconnue sur le plan international et d'être à même d'échanger des informations avec les autres CRF.

Toutefois, les succès enregistrés ne doivent pas occulter les difficultés auxquelles la Cellule a été confrontée dans la mise en œuvre de ses actions. Il s'agit principalement de la réticence de certains acteurs à coopérer pleinement et du contexte de crise sociopolitique que vit la Côte d'Ivoire.

Pour notre part, la CENTIF-CI continuera d'œuvrer contre l'utilisation des circuits financiers nationaux à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Aussi, l'année 2011 augure-t-elle de nouveaux challenges pour la CENTIF-CI qui prévoit notamment la poursuite du renforcement du cadre juridique et institutionnel par la mise en œuvre effective de l'ordonnance relative au financement du terrorisme, la ratification de la Convention de Mérida sur la corruption, l'élaboration d'une nouvelle loi anticorruption, l'élaboration d'une loi sur la cybercriminalité et d'une loi sur l'enrichissement illicite.

Pour finir, nous lançons un appel à une plus grande mobilisation des principaux acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme autour du noble combat contre la délinquance financière.



INTRODUCTION

Créée dans un contexte sociopolitique difficile pour une Côte d'Ivoire qui amorçait sa sortie d'une crise militaro-politique qui la secoue depuis 2002, la CENTIF-CI est devenue opérationnelle en 2008.

Conformément à son plan d'action triennal 2008-2010, défini lors du séminaire d'orientation stratégique tenu à Grand Bassam en juin 2008, l'année 2008 a été consacrée à l'achèvement de la mise en place administrative et opérationnelle de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire.

L'année 2009 a vu le renforcement du dispositif juridique et institutionnel, et a été consacrée à l'optimisation des moyens humains et à l'amélioration des procédures internes.

Ainsi, les efforts fournis ont abouti à l'enregistrement d'un nombre de plus en plus croissant de déclarations de soupçons des assujettis auprès de qui la Cellule n'a ménagé aucun effort pour instaurer un climat de coopération sain.

L'année 2010 pourrait être qualifiée d'année de maturité pour la Cellule qui commence à tirer les avantages réels en termes de coopération, de son admission en juillet 2010 à la prestigieuse communauté des Cellules de renseignements financiers du monde, à savoir le Groupe Egmont.

Cependant, bien que du chemin ait été parcouru, nombreux sont les défis à relever, notamment la sensibilisation des autres professions non financières assujetties à la LBC/FT et la mise en œuvre des dispositions internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Les activités 2010 de la CENTIF-CI décrites dans ce rapport seront présentées en cinq (5) grandes parties :

- **PRESENTATION DE LA CENTIF COTE D'IVOIRE ;**
- **ACTIVITES DE LA CENTIF-CI ;**
- **STATISTIQUES ;**
- **LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME DANS LES EPNFD ;**
- **CONTRAINTES ET PERSPECTIVES.**



**PARTIE I : PRESENTATION
DE LA CENTIF COTE
D'IVOIRE**

I. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE ET DES MISSIONS DE LA CENTIF-CI

En réponse à la menace que constituait le blanchiment de capitaux sur le système bancaire et les institutions financières, les Etats Membres du G7 ont créé en 1989, à Paris, le Groupe d'Action Financière International (GAFI), sous l'impulsion duquel furent élaborées 40 Recommandations en vue d'une lutte efficace contre ce fléau.

Au plan régional, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a créé, le 10 décembre 1999, le Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) avec pour objectif principal la protection des économies et des systèmes financiers des Etats membres.

Suite aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, le GAFI a élaboré 9 autres Recommandations Spéciales dédiées à la lutte contre le financement du terrorisme.

Au plan national, la loi n°2005-554 du 02 décembre 2005, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux marque la ferme volonté des autorités à prendre une part active dans cette lutte. La création de la CENTIF par le décret n°2006-261 du 09 août 2006, avec pour objectifs la sécurisation des circuits économiques, financiers et bancaires nationaux, dote la Côte d'Ivoire d'un instrument efficace à l'instar des pays membres du GAFI.

La Cellule a pour mission de recevoir, d'analyser et de traiter les informations de nature à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet des déclarations de soupçons. D'autre part la CENTIF-CI émet des avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle propose les réformes nécessaires au renforcement de la lutte.

Enfin, elle a une mission didactique qui consiste à la formation et la sensibilisation des assujettis à la loi.

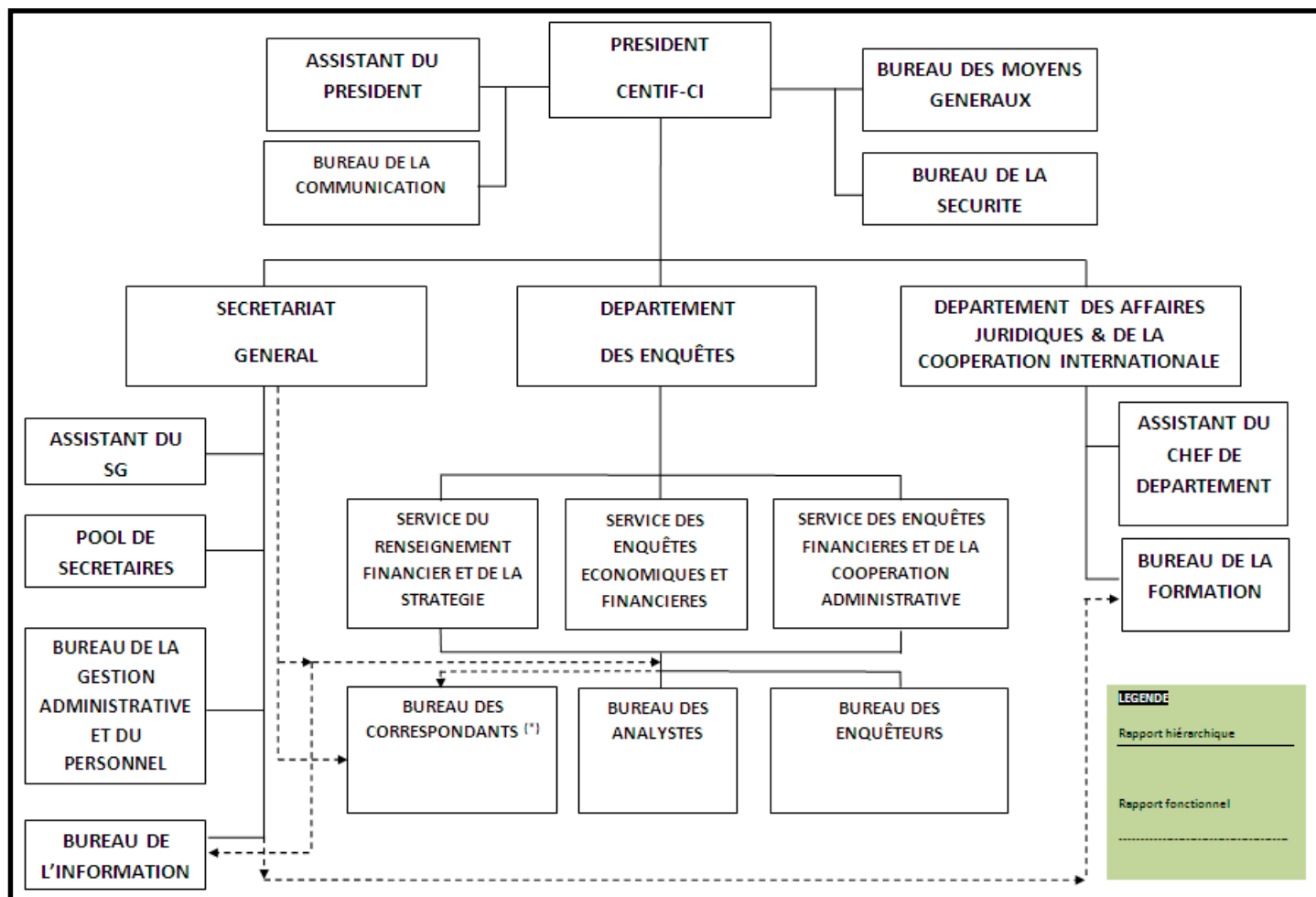
En vue de mener à bien ses missions, la Cellule s'est dotée d'une boussole par l'adoption en juin 2008, d'un plan triennal définissant les axes majeurs de son action. Dans le souci d'optimiser le fonctionnement de la Cellule, un organigramme a été élaboré et regroupe les services sous trois (03) grands départements dont les actions sont coordonnées par le Président. Ce sont : le Secrétariat Général, le Département des Enquêtes et le Département des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale.

La signature de l'ordonnance n°2009-367 du 12 novembre 2009, relative à la lutte contre le financement du terrorisme, en plus de renforcer le cadre juridique national de LBC/FT, a élargi le champ d'action de la CENTIF-CI.

II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CENTIF-CI

II.1. Organigramme de la CENTIF-CI

L'organigramme de la CENTIF-CI se présente comme suit :



II.2. La Présidence

Le Président est le chef de la Cellule. Il en assure la direction et le pilotage général. A ce titre, il supervise, coordonne et impulse les activités de la CENTIF-CI. Le Président assure la transmission des rapports trimestriels et annuels de la Cellule, conformément à la loi, de même que la transmission des rapports d'enquêtes au parquet.

II.3. Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général de la CENTIF-CI est dirigé par le Membre désigné par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il coordonne les activités administratives, gère la banque des données, élabore et archive les comptes rendus ainsi que les rapports trimestriels et annuels. Le Secrétariat Général est chargée des relations avec le système bancaire et assure également les relations fonctionnelles avec les Correspondants et le bureau de la formation.

II.4. Le Département des Enquêtes

Le Département des Enquêtes a en charge l'activité opérationnelle d'intelligence de la CENTIF-CI. Il comprend le Service du Renseignement Financier et de la Stratégie, le Service des Enquêtes Économiques et Financières et enfin, le Service des Enquêtes Financières et de la Coopération Administrative. Le Haut Fonctionnaire de la police judiciaire, désigné par le Ministre en charge de la Sécurité, est Chef du Département des Enquêtes et en assure la coordination. Le Service du Renseignement Financier et de la Stratégie est sous sa responsabilité directe. Le Département des Enquêtes est en relation fonctionnelle avec le Bureau de l'Information.

II.5. Le Département des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale

Le Département des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale est assuré par le Magistrat désigné par le Ministre en charge de la Justice. Il coordonne les activités de la CENTIF-CI avec les correspondants du Ministère de la Justice et les assujettis du secteur judiciaire. Il assure également la coordination avec le Ministère des Affaires Étrangères et le Parlement pour la signature, la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il est chargé des questions juridiques, notamment celles relatives à l'interprétation et à l'application de la loi, aux propositions d'amélioration du cadre institutionnel, à la coordination du rapport d'auto-évaluation ou d'évaluation mutuelle, aux actions de sensibilisation et de formation des assujettis et d'autres autorités. Il donne un avis motivé sur tout rapport de la CENTIF transmis au Procureur de la République. Il a en charge le Bureau de la Formation et la rédaction des accords de coopération avec les autres CRF.



PARTIE II : ACTIVITES DE LA CENTIF-CI

L'année 2010 a été marquée par un rythme soutenu des activités de la CENTIF-CI, aussi bien en termes de coopération nationale qu'internationale.

I. COOPERATION NATIONALE

L'année 2010 a vu se consolider la coopération entre la CENTIF-CI et les principaux acteurs nationaux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

12

I.1. Rencontres avec les assujettis

I.1.1. Séances de travail, formation et sensibilisation des banques et établissements financiers

La CENTIF-CI a eu un certain nombre de séances de travail avec plusieurs banques et établissements financiers opérant sur le territoire national. Il s'agit notamment de :

- ACCES BANK
- BANQUE SAHELO-SAHARIENNE
- BRS
- UBA

Ces rencontres portaient en général sur le rappel des obligations des banques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la présentation des missions et de l'organisation de la CENTIF-CI. L'objectif visé était surtout de créer un cadre propice de coopération entre la CENTIF-CI, les banques et les établissements financiers rencontrés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du volet formation et sensibilisation des assujettis, les séances de travail ont permis dans certains cas, de définir un calendrier de formation des responsables et du personnel des banques rencontrées et dans d'autres cas, de convaincre ceux-ci à adhérer à l'engagement de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Aussi, les responsables et le personnel de ces banques ont-ils bénéficié de l'appui de la CENTIF-CI en matière de formation et de renforcement de capacité en LBC/FT.

I.1.2. Séances de travail avec la société BRINK'S

Dans sa volonté d'impliquer tous les acteurs de la LBC/FT, la CENTIF-CI a eu une séance de travail avec la Direction Générale de la société BRINK'S, société de transport de fonds et de valeurs, le mercredi 22 avril 2010. L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- La présentation des missions, l'organisation et le fonctionnement de la CENTIF-CI,
- Et l'examen des vulnérabilités du secteur du transport de fonds et valeurs en matière de blanchiment de capitaux.

Au terme de cette rencontre, la Direction Générale de la société BRINK'S a tenu à rassurer la CENTIF-CI des dispositions prises pour lutter contre le blanchiment de capitaux dans leur fonctionnement. Il faut souligner à ce propos que la nature et la valeur des biens transportés, depuis la plateforme aéroportuaire, font l'objet de déclaration aux services des Douanes.

1.1.3. Séances de travail avec les Avocats

Dans le cadre du renforcement de la coopération avec les EPNFD, la CENTIF-CI a initié une séance de travail le 11 novembre 2010 avec l'Ordre des Avocats. Cette rencontre visait principalement à sensibiliser les Avocats en matière de LBC/FT et leur rappeler leurs obligations afin de parvenir à une application effective de la réglementation par leur corporation. Par ailleurs, la question du secret professionnel lié à la déontologie des Avocats a été longuement débattue.

Les échanges ont permis aux parties de s'accorder sur le fait que l'obligation de déclaration de soupçon à laquelle les Avocats sont assujettis de par la réglementation n'entravait nullement leur obligation au secret professionnel.

Il a été convenu de la nécessité de renforcer les capacités des Avocats en matière de détection des indices de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

I.2. Séminaires et ateliers de travail au plan national

Dans le cadre de ses activités 2010, la CENTIF-CI a pris part à plusieurs ateliers et séminaires. Il s'agit notamment des séminaires et ateliers ci-après :

1.2.1. Séminaire de validation du plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption

La CENTIF-CI a pris une part active au séminaire de validation du plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, tenu les 20 et 21 janvier 2010 à Yamoussoukro. Cinq (5) commissions ont planché sur des thématiques précises parmi lesquels le thème : contrôle de l'action gouvernementale, transparence des finances publiques et des marchés publics, lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

A l'issue des travaux, des recommandations appropriées ont été faites en vue d'une meilleure gouvernance dans tous les secteurs d'activités notamment, une coopération effective des

administrations publiques et privées pour une lutte plus efficace contre le blanchiment de capitaux.

1.2.2. Validation du plan d'actions stratégiques 2010 du Ministère de l'Economie et des Finances

L'atelier de validation du plan stratégique 2010 du Ministère de l'Economie et des Finances s'est tenu le vendredi 29 janvier 2010 à Abidjan-Plateau.

A l'issue de cet atelier, les politiques d'actions inscrites au titre de la CENTIF-CI ont été validées. Il s'agit, entre autres, de veiller à la conformité de la Côte d'Ivoire aux normes et standards internationaux sur la base des recommandations du GAFI. A cette fin, des actions concrètes ont été proposées dont un projet d'Arrêté élargissant les compétences de la CENTIF-CI au respect de la réglementation des changes.

14

1.2.3. Forum sur la bonne gouvernance de l'Internet

L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), en partenariat avec Initiatives pour la Gouvernance de l'Internet en Côte d'Ivoire, a organisé du 07 au 09 juillet 2010 à Abidjan, un forum sur la gouvernance de l'internet dont le thème était : « Faire de l'Internet, un outil de développement ». La CENTIF-CI était présente à cet important forum.

Les questions qui y ont été débattues tournaient essentiellement autour de la sécurité dans les cybers espaces, au regard de l'ampleur de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Au terme des réflexions, d'importantes recommandations ont été formulées, en l'occurrence la nécessité de définir une politique de cyber sécurité, en vue de l'éradication dudit fléau.

1.2.4. Atelier National sur la réforme du secteur financier

Le Ministère de l'Economie et des Finances a organisé avec l'appui des Institutions de Brettons Woods, un Atelier national sur la réforme du secteur financier, du 07 au 08 septembre 2010 à Abidjan. Les travaux dudit Atelier avaient pour objectifs principaux de définir les axes d'orientations ainsi qu'un plan d'actions devant servir à bâtir la stratégie de réforme du secteur financier, en vue de son assainissement et de son développement. Une délégation de la CENTIF-CI y a pris part. Au titre des recommandations, il convient de retenir qu'un accent particulier devra être mis sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires.

1.2.5. Atelier de sensibilisation à l'endroit des professions assujetties à la LBC/FT

Du 20 au 22 octobre 2010, la CENTIF-CI a organisé conjointement avec l'ONUUDC un atelier de sensibilisation des professions assujetties à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet atelier qui a bénéficié du programme d'appui de la Principauté du Liechtenstein, avait pour objectifs, de sensibiliser les acteurs du secteur financier et non

financier sur les dangers que représentent le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, d'une part, et de les exhorter à mettre en place des mesures de prévention contre ces fléaux, d'autre part.

A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de :

- organiser des ateliers de formation spécialisés à l'endroit des corporations assujetties au vu de leur diversité ;
- faire appliquer aux EPNFD leurs obligations résultant de la réglementation en vigueur en matière de LBC/FT.

I.3. Rencontre avec les Correspondants bancaires et les Correspondants de l'Administration Publique

Les Correspondants bancaires et les Correspondants de l'Administration Publique occupent une place de choix dans la stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme menée par la CENTIF-CI.

I.3.1. Rencontre avec les Correspondants Bancaires

Des rencontres trimestrielles sont organisées entre la CENTIF-CI et les Correspondants du secteur bancaire. Pour l'année 2010, deux (2) réunions se sont tenues. La première rencontre a permis de présenter le bilan des activités de l'année 2009 et de dresser les perspectives 2010. Il s'est agi ensuite au cours de la deuxième réunion de faire connaître les activités menées par la CENTIF-CI et de faire le point de la coopération avec les Correspondants bancaires au cours du trimestre écoulé.

Par ailleurs, des thèmes en relation avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont fait l'objet d'exposés au cours desdites réunions. C'est l'exemple de l'exposé sur les expériences des banques en matière de gestion de coffre-fort de la clientèle qui a révélé la nécessité de corriger le vide juridique en matière de LBC/FT.

De plus, les questions abordées au cours de ces rencontres avec les correspondants bancaires ont permis de comprendre les indicateurs auxquels les assujettis doivent prêter une attention particulière en matière de LBC/FT ainsi que la procédure de déclaration de soupçons.

Il faut noter enfin que le dynamisme des actions des Correspondants bancaires a abouti à la mise en place d'une sous-commission anti-blanchiment au sein de l'APBEF-CI.

Au final, les Correspondants ont été exhortés, à travers ces réunions, à communiquer de plus en plus à la CENTIF-CI les déclarations de soupçons afin de parvenir ensemble à un environnement financier sain.

I.3.2. Rencontre avec les Correspondants de l'Administration Publique

Si l'année 2009 a consisté à la mise en place du réseau de Correspondants au sein de l'Administration Publique, l'année 2010 a vu leur entrée effective en fonction. Pour ce faire, une cérémonie de prestation de serment à l'endroit des Correspondants désignés des différentes Administrations a eu lieu le vendredi 29 janvier 2010, devant le Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau.

En ce qui concerne les rencontres entre la CENTIF-CI et les Correspondants de l'Administration Publique, il convient de rappeler que trois (3) réunions trimestrielles se sont tenues. A l'instar des rencontres avec les Correspondants bancaires, lesdites réunions ont été le cadre de présentation du bilan des activités de la CENTIF-CI et de sa collaboration avec les Correspondants de l'Administration Publique au titre de l'année 2010.

En outre, les échanges au cours des réunions trimestrielles ont particulièrement mis l'accent sur la nécessité de formation des Correspondants dans le cadre général de la LBC/FT et spécifiquement en matière d'investigations financières, eu égard à la complexité de leurs missions. A ce propos, les Membres de la CENTIF-CI ont fait des exposés portant sur des thèmes liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

I.4. Séances de travail avec le CNSA-GIABA

Les Membres de la CENTIF-CI ont pris une part active aux différentes séances de travail organisées par le Comité National de Suivi des Activités du GIABA (CNSA-GIABA). Ces réunions ont été essentiellement consacrées à la préparation de l'Evaluation Mutuelle du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de la Côte d'Ivoire ainsi qu'à l'élaboration de la Stratégie Nationale de LBC/FT.

Encadré 1 : Le GIABA, membre associé GAFI

Le 10 décembre 2010 à Abuja au Nigeria, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) célébrait ses 10 ans d'existence, sous le thème de la « **Lutte pour la protection des économies des Etats membres de la CEDEAO contre le blanchiment des produits du crime depuis 2000** ».

Du statut d'observateur du GAFI à sa création en décembre 1999, le GIABA est devenu un **Organisme Régional de Style GAFI (ORSG)** en juin 2006. Depuis juin 2010, le GIABA est **Membre Associé GAFI**.

En effet, le statut d'observateur confère le droit de faire des contributions aux travaux ainsi que d'assister aux réunions du GAFI. Quant à la qualité d'Organisme Régional de Style GAFI, il permet, en dehors des avantages liés au statut d'observateur, d'avoir un rôle de veille en matière d'application des recommandations du GAFI. Aussi, cette qualité offre-t-elle le droit de conduire les évaluations mutuelles dans les Etats membres de la CEDEAO.

Le statut de membre associé auquel le GIABA est parvenu désormais, offre d'énormes avantages incluant ainsi le droit de prendre part à toutes les réunions du GAFI, y compris les réunions plénières et les groupes de travail, d'accéder à toute la documentation du GAFI, d'apporter des contributions aux débats et aux décisions du GAFI, de participer aux évaluations mutuelles du GAFI et de bénéficier de l'assistance du GAFI. En outre, le nouveau statut confère au GIABA, le droit de mener des projets conjoints avec le GAFI en vue de renforcer les efforts dans la mise en œuvre du système mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et au-delà.

Au final, la coopération et le partenariat incarnés par le statut de Membre Associé contribueront également à promouvoir une mise en œuvre réelle et efficace des normes du GAFI au sein des Etats membres de la CEDEAO et à renforcer considérablement le travail et l'influence du GIABA, non seulement auprès du GAFI, mais aussi vis-à-vis de ces Etats.

I.5. Visite du Conseiller Spécial du Ministre de l'Economie et des Finances

La CENTIF-CI a reçu dans ses locaux, la visite de Monsieur Kablan YAO-SAHI, Conseiller Spécial du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la CENTIF-CI, précédemment Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. Cette visite a été l'occasion non seulement de présenter au Conseiller Spécial, les progrès accomplis par la Cellule depuis sa mise en place, mais aussi de souligner les difficultés qui entravent son bon fonctionnement.

Au terme de ladite visite, il a été convenu de la rédaction d'un mémorandum à l'attention de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

II. COOPERATION INTERNATIONALE

La coopération internationale a été l'un des secteurs où les activités de la CENTIF-CI ont connu une nette progression au cours de l'année 2010. Cette situation s'explique principalement par l'admission de la CENTIF-CI au Groupe Egmont.

II.1. Admission de la CENTIF-CI au Groupe Egmont

18

Au cours de l'année 2010, la CENTIF-CI a réalisé un des principaux objectifs qu'elle s'était assignés lors de l'élaboration de son plan d'actions triennal 2008-2010, à savoir adhérer au Groupe Egmont.

L'objectif recherché par le Groupe est la mise en place d'un réseau mondial favorisant la coopération internationale et l'échange réciproque d'informations entre les CRF membres.

La confidentialité des informations communiquées est garantie par la transmission via le site sécurisé d'Egmont, dénommé Egmont Secure Web (ESW).

Soucieuse de réussir sa mission, la CENTIF-CI a œuvré, depuis son installation, à adhérer à cette organisation mondiale des CRF et ce, sous le parrainage des CRF de l'île Maurice et de la France. Fort des progrès enregistrés, la CENTIF-CI a été admise au Groupe Egmont lors de la 18^{ème} Réunion plénière de l'Organisation tenue du 27 juin au 1er juillet 2010, à Carthagène en Colombie.

Cette admission de la CENTIF-CI a fait l'objet d'une conférence de presse le 22 juillet 2010 au Golf Hôtel à Abidjan, en vue d'informer la communauté nationale et particulièrement les principaux acteurs impliqués dans la LBC/FT.

Encadré 2 : La technologie Egmont Secure Web (ESW)

Egmont Secure Web "ESW" est un site internet mis à la disposition du Groupe Egmont par la Cellule de renseignement financier américaine, FinCEN, afin de faciliter le partage et l'échange d'information de façon sécurisée entre CRF.

Sur la base d'accord de coopération, les membres du Groupe échangent des informations opérationnelles avec la certitude que l'information sera communiquée de façon sécurisée, sauvegardée à la réception finale, et traitée de façon appropriée et en temps opportun.

Le site permet également aux membres, d'avoir accès aux procès verbaux de réunions et documents connexes, aux rapports annuels du Groupe, aux contacts de tous les membres ainsi qu'aux exercices de typologies.

A travers le site sécurisé, le Groupe Egmont contribue au renforcement des capacités du personnel des CRF Membres et leur fournit l'appui nécessaire dans l'accomplissement de leur mission de conseiller de leur Gouvernement respectif en matière de LBC/FT et autres crimes financiers.

19

II.2. Participation de la CENTIF-CI aux Rencontres, Ateliers et Séminaires Internationaux

Consciente de ce que la lutte contre la criminalité financière requiert des connaissances appropriées, la CENTIF-CI a participé à plusieurs rencontres, ateliers et séminaires internationaux en la matière.

II.2.1. Rencontre avec les experts de l'Initiative de la Côte Ouest Africaine de lutte contre la Drogue et le Crime

Une séance de travail s'est déroulée le mercredi 13 janvier 2010 à Abidjan entre la CENTIF-CI et les Experts de l'Initiative de la Côte Ouest Africaine de lutte contre la Drogue et le Crime. Fruit du partenariat entre l'ONUDC, le Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP), le Département des Affaires Politiques/Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (DAP/UNOWA) et l'Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL), cette séance de travail visait à pallier la défaillance du système sous-régional ouest-africain en matière de développement et d'exécution de stratégies de lutte contre le crime organisé au sein des Etats en proie aux conflits, notamment la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée Bissau.

II.2.2. Atelier de travail sur le régime LBC/FT pour le secteur des pierres et métaux précieux

Du 08 au 12 mars 2010 s'est tenu à Tunis en Tunisie, un atelier de travail organisé par l'Institut Multilatéral d'Afrique (IMA), sur le régime LBC/FT pour le secteur des pierres et métaux précieux. La CENTIF-CI était présente à cet atelier dont l'objectif était d'évaluer la portée des standards internationaux et la mise en œuvre des stratégies nationales en la matière. A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été faites dont la révision des Codes miniers et autres textes d'application en vue de leur conformité aux exigences du processus de Kimberley, de l'ITIE et du GAFI.

II.2.3. Atelier sous-régional d'Experts de l'UEMOA relatif aux régimes de gel des avoirs dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme

L'ONUDC a organisé du 09 au 11 mars 2010 à Dakar au Sénégal, un atelier sous-régional d'Experts de l'UEMOA relatif aux régimes de gel des avoirs dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Cet atelier visait à mieux cerner le régime de gel des avoirs en matière de lutte contre le financement du terrorisme. A cet effet, une série de recommandations a été formulée, notamment la mise en place d'un mécanisme de détection de personnes dont les fonds ou biens doivent être gelés dans la lutte contre le financement du terrorisme.

II.2.4. Atelier international sur les trois étapes dans la prévention effective de la fraude et du blanchiment d'argent

La CENTIF-CI a participé à l'atelier sur les trois étapes dans la prévention effective de la fraude et du blanchiment d'argent, du 22 au 26 mars 2010 à Johannesburg en Afrique du Sud.

Organisé par le cabinet de formation EZONA PROFESSIONAL TRAINING, les travaux s'articulaient autour des thèmes suivants :

- Notions générales de fraude, de vol et de corruption ;
- Première démarche pour la prévention de la fraude : la gouvernance d'entreprise ;
- Deuxième démarche pour la prévention de la fraude : la gestion des risques ;
- Troisième démarche pour la prévention de la fraude : la déontologie.

II.2.5. 13^{ème} réunion de la Commission technique/plénière du GIABA

La CENTIF-CI a participé à la 13^{ème} réunion de la Commission Technique/plénière du GIABA qui s'est tenue du 02 au 04 mai 2010 à Praia au Cap Vert. A cette occasion, l'expertise de Madame KONE Hawa Fatoumata, Secrétaire Général de la CENTIF-CI et du Commandant des Douanes KONAN Djaha Benoît, Chef du Service des Enquêtes Financières et de la Coopération

Administrative a été sollicitée respectivement dans le cadre de la présentation du rapport d'évaluation mutuelle du Bénin et la participation aux groupes de travail.

Cette réunion a également permis de discuter des progrès réalisés et des défis futurs des Etats membres du GIABA dans la mise en œuvre effective des dispositifs nationaux de LBC/FT, en conformité avec les standards internationaux.

II.2.6. Deuxième réunion opérationnelle du Groupe fusion dans le cadre du Projet NEXUS

La CENTIF-CI a été représentée à la 2^{ème} réunion du Groupe opérationnel de travail d'INTERPOL pour l'Europe, les 17 et 18 mai 2010 à Lisbonne au Portugal. Le thème de ladite réunion était : « les routes du terrorisme international, de l'Europe en Afghanistan et retour ». Au cours de ce séminaire, les Etats membres ont été exhortés à échanger les informations relatives au terrorisme et à suivre de près les sites Internet des groupes terroristes.

II.2.7. Séminaire sur la cybercriminalité

Le séminaire régional de lutte contre la cybercriminalité organisé par le Service de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France au Bénin, du 07 au 11 juin 2010, a regroupé des policiers, gendarmes et Membres de CRF de 10 pays de la sous-région, dont la CENTIF-CI.

II.2.8. Séminaire sur la banque à distance

La CENTIF-CI a participé, du 15 au 16 juin 2010 à Dakar au Sénégal, au séminaire francophone sur la banque à distance organisé par le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP), en partenariat avec l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) et l'Entwicklungsbank (KFW).

Ce séminaire a permis de mieux comprendre le concept de banque à distance définie comme « la fourniture de service financier en dehors des méthodes bancaires traditionnelles en utilisant les technologies de l'information et de la communication ainsi que des agents de distribution non bancaires tels que les sociétés de téléphonie mobile ».

Par ailleurs, les séminaristes se sont penchés sur la question relative à l'approche basée sur le risque dans le cadre de la banque à distance au regard des recommandations du GAFI.

Encadré 3 : Présentation du CGAP

Le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP) a été fondé par la Banque Mondiale à titre de partenariat multi-donateurs pour promouvoir la micro finance. Le **CGAP** contribue au progrès de la micro finance en favorisant l'harmonisation des normes du secteur, en finançant les innovations et en diffusant les meilleures pratiques. Il fournit également des services de conseil aux pouvoirs publics, aux prestataires de micro finance, aux bailleurs de fonds et aux investisseurs. Le **CGAP** est soutenu par une trentaine d'agences de développement et de fondations privées ayant pour mission commune de réduire la pauvreté.

L'accès aux services financiers se révèle être un instrument extrêmement efficace pour aider les populations pauvres à faire face à des revenus irréguliers, acquérir des biens et réduire leur vulnérabilité au stress économique

L'**inclusion financière** est l'offre de services financiers et bancaires de base à faible coûts pour des consommateurs en difficultés et exclus des services traditionnels. Les services bancaires représentent aujourd'hui des services indispensables pour être intégré à la société.

L'absence d'inclusion financière, en particulier, l'accès limité aux services financiers, est à l'origine, entre autres, des difficultés actuelles en matière de traçabilité et de suivi des transactions.

L'utilisation des canaux informels, la prévalence d'un grand nombre de prestataires de services dans un secteur inorganisé conduisent à l'affaiblissement des dispositifs de **lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT)**.

Le **CGAP** s'est engagé à soutenir la formation de marchés financiers locaux équitables et la constitution d'un secteur de la micro finance solide dans les économies en développement.

L'introduction de réglementations nouvelles ou renforcées dans le cadre de la **LBC/FT** peut avoir comme conséquence involontaire de réduire l'accès de la clientèle à faible revenu aux services financiers formels et devenir ainsi un défi commercial, dans la mesure où cette procédure s'accorde mal avec leur mission de servir les segments peu ou non bancarisés.

Trouver le bon équilibre entre l'accès aux services bancaires et la sécurité du système financier, tel est le challenge à relever.

L'inclusion financière et les normes **LBC/FT** poursuivent des objectifs complémentaires qui se soutiennent mutuellement. En effet, la définition des mesures qui renforcent l'accès aux services financiers formels permet également d'accroître la portée et l'efficacité des contrôles **LBC/FT**.

Le **CGAP** encourage par conséquent le développement de cadres règlementaires cohérents et équilibrés, qui réconcilient les objectifs suivants : le renforcement de l'offre de services financiers formels, y compris aux segments à faibles revenus, et le développement des normes **LBC/FT** efficaces et conformes aux Recommandations du **GAFI**.

II.2.9. Séminaire sur le processus de Kimberley

Tel Aviv en Israël a accueilli du 21 au 24 juin 2010 un séminaire sur le Processus de Kimberley qui est un système international de certification gouvernementale mis en place pour empêcher le commerce des diamants issus de la guerre. Lancé en Janvier 2003, le système exige des gouvernements de certifier les exportations de diamants bruts.

La CENTIF-CI était invitée à cette importante rencontre dont les travaux se sont focalisés sur la mise en œuvre des dispositions minimales du processus de Kimberley dans les mines de la région diamantifère de Marange au Zimbabwe, particulièrement l'observation du système de certification.

23

II.2.10. Séminaire préparatoire de l'Evaluation Mutuelle et finalisation de la Stratégie Nationale LBC/FT du Togo

Du 03 au 07 août 2010, la CENTIF-CI a effectué une mission en qualité d'Expert du GIABA à Lomé au Togo, dans le cadre de la préparation de l'Evaluation Mutuelle et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de ce pays.

II.2.11 Atelier de validation du plan stratégique triennal (2007-2009) du GIABA

La CENTIF-CI a pris part, du 15 au 18 août 2010 à Saly au Sénégal, à l'atelier de validation du plan stratégique triennal 2007-2009 du GIABA. L'objectif de cet atelier était d'évaluer l'exécution et l'impact du plan stratégique triennal 2007-2009 du GIABA.

II.2.12. Atelier régional d'évaluation des séminaires de formation au CRFLD

Le Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD) a organisé, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères Allemand, un atelier d'évaluation des séminaires de formation régionale au CRFLD, du 06 au 10 septembre 2010 à Grand-Bassam.

Deux Experts de la CENTIF-CI ont été mis à la disposition du CRFLD. Leur intervention a porté sur la thématique de la criminalité financière transnationale organisée et les techniques d'investigation criminelle.

II.2.13. Réunions du Groupe Egmont

La CENTIF-CI a participé à deux rencontres du Groupe Egmont au cours de l'année 2010. La première, le sommet annuel du Groupe Egmont, s'est déroulée du 27 juin au 1^{er} juillet 2010 à Carthagène en Colombie et a permis de faire le point des activités des différents Groupes de Travail et de discuter des défis auxquels sont confrontées les CRF.

La seconde, la réunion des Groupes de travail du Groupe Egmont, s'est tenue du 11 au 13 octobre 2010 à Chisinau en Moldavie. Sur les cinq Groupes de travail que compte le Groupe Egmont, la délégation de la CENTIF-CI a participé aux travaux de trois groupes, à savoir :

- Le groupe de travail sur la formation ;
- Le groupe de travail sur la promotion et le développement des CRF ;
- Le groupe de travail sur les technologies de l'information.

II.2.14. Conférence sur « les risques liés à la mondialisation de la criminalité et les spécificités de l'Afrique »

La CENTIF du Sénégal a organisé une conférence sur « les risques liés à la mondialisation de la criminalité et les spécificités de l'Afrique » les 14 et 15 Octobre 2010 à Dakar au Sénégal.

La CENTIF-CI a été invitée à ladite conférence consacrée au diagnostic du crime organisé par rapport à la globalisation et à l'analyse de la riposte de l'Afrique face à ce phénomène.

Les communications des experts ont mis en évidence, d'une part, le lien entre la criminalité transnationale et la mondialisation économique et financière, et d'autre part, les faiblesses des Etats africains face au redéploiement des organisations criminelles dans ces territoires moins protégés.

Au terme de la conférence, des recommandations ont été formulées, notamment en matière de renforcement de la coopération régionale et internationale relativement à la lutte contre la criminalité organisée.

II.2.15. Douzième sommet international sur le crime transnational

Le 12^{ème} sommet international sur le crime transnational tenu du 27 au 30 octobre 2010 à Genève en Suisse, a été consacré au thème « la gouvernance des Etats et des entreprises face au terrorisme, au crime organisé et à l'absence d'éthique ». La CENTIF-CI y a été représentée et a bénéficié des échanges et partages d'expériences des participants en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le terrorisme et le crime organisé en général.

II.2.16. Réunion du GAFI sur les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Une délégation de la CENTIF-CI a participé aux réunions conjointes des Experts GAFI/Egmont sur les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui se sont tenues, du 16 au 18 novembre 2010 au Cap en Afrique du Sud.

Cette délégation a pris part aux ateliers thématiques suivants :

- L'impact de la crise financière sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le trafic d'êtres humains et le blanchiment ;
- L'échange d'information et la coopération internationale.

Cette réunion a offert également aux CRF africaines, un cadre d'échange sur un certain nombre de thèmes dont le rôle d'une CRF dans le développement d'une stratégie de LBC/FT.

II.3. Visioconférences organisées par la BCEAO

La CENTIF-CI a pris une part active aux visioconférences organisées par le Siège de la BCEAO, en collaboration avec les Directions nationales, les Cellules de Renseignements Financiers des Etats membres de l'UEMOA et les Trésors nationaux.

Ces réunions ont été consacrées d'une part, à l'examen de l'organisation et des conditions de fonctionnement des CENTIF et d'autre part, à l'exécution des transactions transfrontalières des Etats membres de l'Union.

25

II.4. Missions et visites de travail auprès de la CENTIF-CI

II.4.1. Missions de la CRF de l'Ile Maurice et de TRACFIN

Dans le cadre du processus d'adhésion de la CENTIF-CI au Groupe Egmont, une mission d'évaluation des CRF devant parrainer la candidature de la Cellule ivoirienne, a séjourné du 1^{er} au 3 février 2010, à Abidjan en Côte d'Ivoire. Cette mission était composée de Monsieur Dev BIKOO, Directeur de la CRF de l'Ile Maurice et Monsieur Frédéric TRAHIN, Chef du Département des Enquêtes à TRACFIN, France.

Outre les séances de travail que les Experts ont eues avec les Membres de la CENTIF-CI, la visite sur place a été marquée par les rencontres avec les secteurs public et privé.

La visite des experts a également été marquée par une importante rencontre avec le Ministre de l'Economie et des Finances au cours de laquelle Monsieur TRAHIN a souligné les progrès réalisés par la CENTIF-CI malgré son jeune âge. A sa suite, Monsieur le Ministre a rappelé l'engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la lutte mondiale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les Experts ont pu rencontrer également, les personnalités suivantes :

- le Procureur de la République ;
- le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- le Correspondant National du GIABA, par ailleurs, Directeur du Trésor ;
- le Directeur des Assurances ;
- le Directeur Général de la compagnie d'assurance COLINA SA ;
- l'Administrateur Directeur Général de la Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest (BIAO).

Pour terminer, le Président de la CENTIF-CI et Monsieur TRAHIN ont été reçus à l'Ambassade de France pour une séance de travail.

II.4.2. Visites de travail du GIABA et de la Commission de l'UEMOA

Dans le cadre de la mission d'assistance du GIABA aux Etats membres pour la création et le développement des CRF, une visite de contact et d'explication, conduite par le Responsable des Programmes du GIABA a été effectuée à la CENTIF-CI du 23 au 25 août 2010. Cette mission avait pour objectif l'examen des infrastructures existantes dans l'optique de l'acquisition et du déploiement d'un logiciel d'analyse en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auprès de treize (13) Cellules de la région ouest-africaine.

La CENTIF-CI a également reçu la visite d'une mission de la Commission de l'UEMOA, du 27 au 28 septembre 2010, dans le cadre du projet d'appui aux CENTIF de la sous-région.

II.4.3. Rencontres avec les autorités de contrôle et de supervision dans le cadre d'une mission du Groupe Egmont

Une délégation de la CENTIF du Sénégal conduite par son Président, Monsieur N'Gouda Fall KANE, a effectué une visite de travail à Abidjan du 14 au 16 septembre 2010. Mandatée par le Groupe Egmont, cette mission visait à examiner avec les autorités de contrôle et de supervision, le cadre de collaboration à mettre en place avec les CENTIF de l'UEMOA pour une meilleure efficacité dans la lutte contre la criminalité financière. En présence de la CENTIF-CI, la délégation sénégalaise a eu des séances de travail avec les responsables des structures ci-après :

- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;
- la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Au cours de ces rencontres, les échanges se sont avérés fructueux pour le renforcement de la coopération entre ces différents acteurs de la LBC/FT.

III. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DE LA CENTIF-CI

Les Membres et le Personnel de la CENTIF-CI ont effectué des voyages d'études et participé à des ateliers de formation dans le cadre de l'optimisation des moyens humains en matière de lutte contre la criminalité financière.

27

III.1. Voyages d'études et Ateliers de formation

III.1.1. Huitième cycle régional de formation des fonctionnaires des BCN des pays d'Afrique de l'Ouest d'expression française

Du 29 mars au 02 avril 2010, la première session du 8^{ème} cycle de formation des fonctionnaires des Bureaux Centraux Nationaux INTERPOL (BCN-INTERPOL) des pays d'Afrique de l'Ouest d'expression française s'est tenue à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire.

Cette session qui a vu la participation active de la CENTIF-CI, était animée par Messieurs Yves ROLLAND, Franck FRUCTUOSO et Mesdames Véronique BRUET et Salimata SOW, tous officiers du Secrétariat Général d'Interpol à Lyon.

A l'issue de cet atelier, des recommandations ont été formulées. Elles portent notamment sur l'intensification des formations d'Interpol dans la sous-région ouest africaine en vue du renforcement des capacités des BCN, eu égard à l'évolution rapide des technologies.

III.1.2. Séminaire sur la prospective et l'analyse du renseignement et de l'information économique et financière au sein des services de police de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Un séminaire régional sur « la prospective et l'analyse du renseignement et de l'information économique et financière au sein des services de police de l'Afrique de l'Ouest et du Centre », s'est déroulé du 19 au 30 avril 2010 au CRFLD, à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire. Cette formation à laquelle la CENTIF-CI a participé, avait pour objectif le renforcement des capacités des services de sécurité en matière de lutte contre la criminalité financière transnationale organisée. Par ailleurs, il a été recommandé, au terme dudit séminaire, la mise en place au plan national et régional, de mécanismes efficaces d'échanges et de partage d'informations pour faciliter les enquêtes dans le cadre du crime transnational organisé.

III.1.3. Atelier régional de formation sur les enquêtes relatives au blanchiment d'argent et à la criminalité

Le GIABA a organisé du 19 au 23 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso, un atelier de formation sur les techniques d'enquêtes en matière de blanchiment de capitaux. Cette formation a permis à la CENTIF-CI d'accroître ses capacités en matière d'investigations financières.

III.1.4. Voyage d'études sur la criminalité internationale aux Etats-Unis

La CENTIF-CI a été invitée à prendre part, du 02 au 15 octobre 2010, à un voyage d'études aux Etats-Unis sur le thème « les crimes internationaux ».

Ce programme a permis aux participants de s'imprégner des objectifs de la politique étrangère actuelle des Etats-Unis en matière de coopération mondiale dans la lutte contre la criminalité transnationale.

III.1.5. Atelier régional du GIABA sur les poursuites relatives à la criminalité économique et financière

La CENTIF-CI a bénéficié d'une formation organisée par le GIABA du 04 au 08 octobre 2010 à Cotonou au Bénin, sur les poursuites relatives à la criminalité économique et financière. Cet atelier de formation visait au renforcement des capacités des Magistrats des Etats membres de la CEDEAO, en charge des questions de LBC/FT.

La problématique de l'assistance judiciaire mutuelle, le gel, la saisie et la confiscation des produits du crime a été au cœur des échanges.

III.1.6. Cours sur le thème « lutte contre la délinquance financière, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »

Du 11 au 22 octobre 2010, s'est déroulé à Ouagadougou au Burkina Faso, le cours spécialisé sur le thème : « la lutte contre la délinquance financière, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », organisé dans le cadre des activités du projet BCEAO/BEAC, volet macroéconomique-Phase III. La CENTIF-CI était représentée à cette formation qui a permis aux participants de mieux maîtriser les concepts de délinquance financière, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, ainsi que les instruments juridiques internationaux et communautaires en matière de LBC/FT.

IV. RELATIONS AVEC LES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La CENTIF-CI entretient d'excellentes relations avec les autres CRF, notamment en matière d'échanges d'informations et d'assistance mutuelle. Pour formaliser ces relations, la CENTIF-CI a entamé la conclusion d'accords de coopération avec certaines CRF. Pour l'année 2010, un accord a été conclu avec la CRF de la République Fédérale du Nigeria.

Deux autres accords avec l'ANIF du Cameroun et la FinCEN des Etats-Unis sont en cours de négociation.





PARTIE III : STATISTIQUES

Les statistiques présentées dans ce chapitre sont relatives à la réception, l'analyse et la diffusion de renseignements financiers par la CENTIF-CI. Elles portent sur deux types de dossiers enregistrés par la Cellule, à savoir les déclarations de soupçons effectuées par les assujettis (Banques, Assurances, ...) et les demandes d'informations.

Pour ce qui concerne les demandes d'informations, il faut distinguer les demandes formulées par les CRF étrangères de celles formulées par l'Administration Publique ou les représentations d'organisations internationales basées en Côte d'Ivoire.

La CENTIF-CI a reçu **56** déclarations d'opérations suspectes au cours de l'année 2010, contre **81** l'année d'avant, soit une baisse de **30,8%**. S'agissant des demandes d'informations, **14** ont été enregistrées en 2010, contre **4** en 2009, soit une progression annuelle de **250%**.

Au 31 décembre 2010, le nombre total de dossiers (déclarations de soupçons et demandes d'informations) reçus par la Cellule s'établit à **182**.

Les sections suivantes présentent la situation des déclarations de soupçons et des demandes d'informations.

I. ANALYSE DES DECLARATIONS DE SOUPÇONS

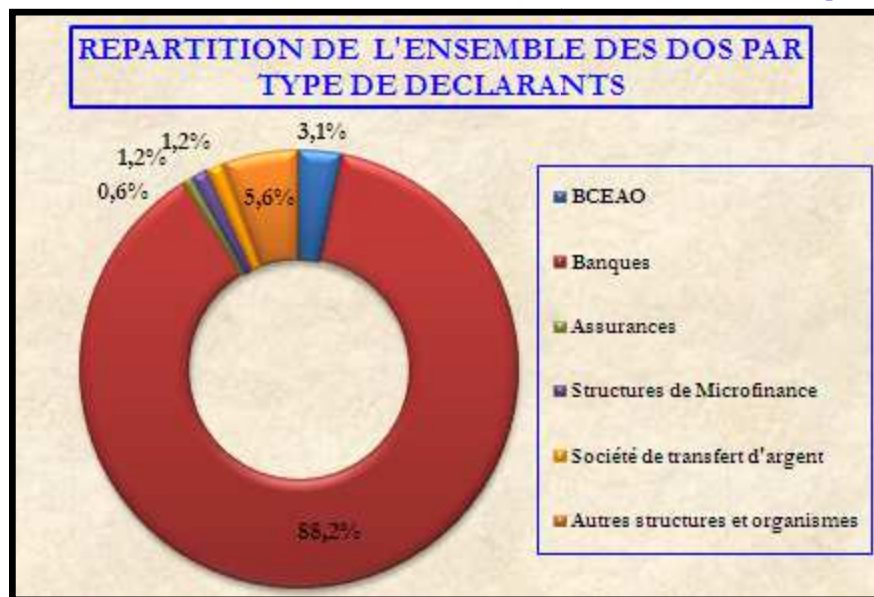
I.1. Vue générale des DOS enregistrées

	2008	2009	2010	TOTAL
Nombre de déclarations reçues par année	24	81	56	161
BCEAO	05	-	-	05
Banques	17	69	56	142
Compagnies d'assurances	01	-	-	01
Structures de Microfinance	-	02	-	02
Sociétés de transfert d'argent	-	02	-	02
Autres structures et organismes	01	08	-	09

Graphique 01

100% des DOS de l'année 2010 proviennent des banques.

Sur l'ensemble des DOS, 88,2% proviennent des banques.

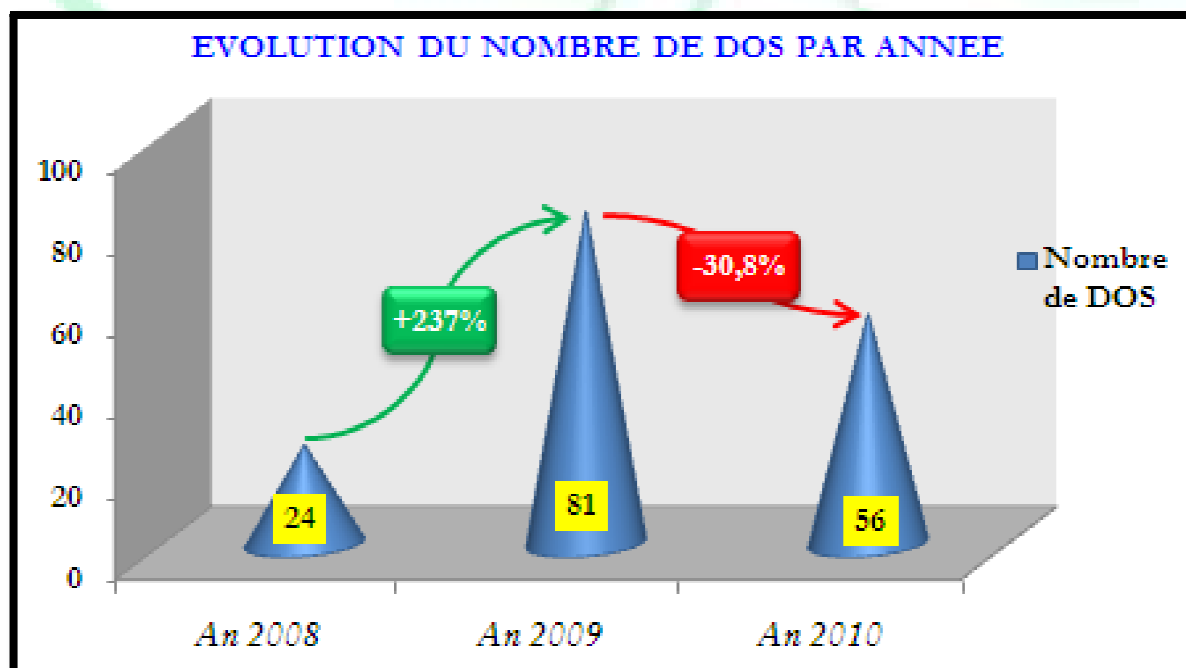


32

Dans l'ensemble, les banques constituent les principales entités déclarantes en 2008 et 2009. Au cours de l'année 2010, toutes les DOS ont été transmises par les banques.

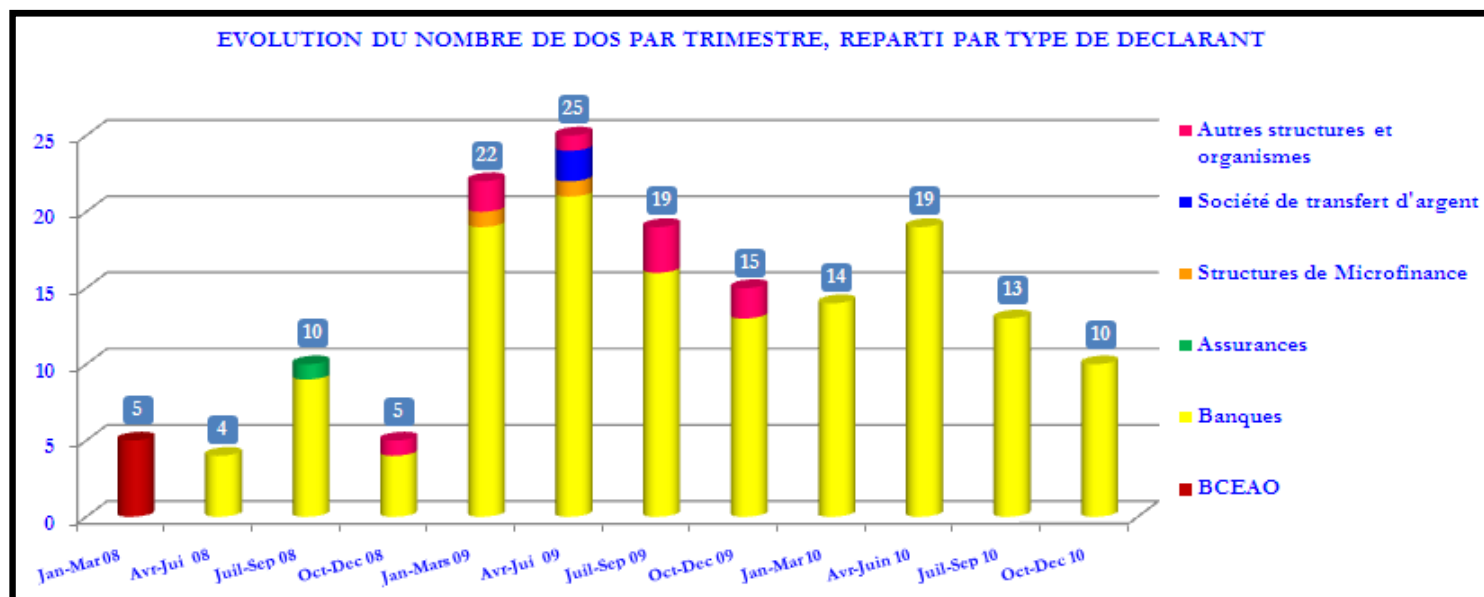
Comme l'illustre le **graphique 02** ci-après, on note une baisse accentuée de l'ordre de **30%** du nombre de déclarations de soupçons en 2010 par rapport à 2009, en relation avec la crise post-électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire.

Graphique 02



Le **graphique 03** ci-dessous illustre la distribution du nombre de DOS par trimestre depuis janvier 2008.

Graphique 03



I.2. Motifs des déclarations de soupçons et montants mis en cause

I.2.1. Motifs des déclarations de soupçons

Le tableau ci-dessous présente les activités suspectes qui ont constitué des indices ou motivé les déclarations de soupçons tout au long de l'année 2010 :

Motifs ou Indices ayant motivé les déclarations de soupçons	Nombre de DOS	Ratio %
Doutes sur le motif économique de divers transferts avec l'étranger	14	25%
Versements d'espèces, remises de chèques et d'effets importants sans justificatif économique	10	17,8%
Importants mouvements ne correspondant pas avec le profil du client	10	17,8%
Présentation de faux documents d'identité ou pluralité d'identité	4	7,1%
Réception ou dépôt de fonds suivi de retrait ou transfert immédiat	4	7,1%
Importants mouvements soudains sur des comptes dormants	3	5,3%
Soupçons d'escroquerie	2	3,5%
Transferts répétitifs sans justificatifs à partir des sociétés de transfert rapide d'argent	2	3,5%
Absence d'autorisation pour l'exercice de vente de pierres et métaux précieux	1	1,8%
Absence d'informations sur le véritable donneur d'ordre ou propriétaire des fonds	1	1,8%
Important transfert sur un compte de particulier	1	1,8%
Ouverture de comptes multiples et flux atypiques	1	1,8%
Remise d'effets frauduleux	1	1,8%
Soupçons de financement de groupes terroristes	1	1,8%
Soupçons de fraude fiscale	1	1,8%
TOTAL	56	100%

Le **graphique 04** ci-dessous fait ressortir les différents motifs et/ou indices à l'origine des **56** déclarations de soupçons enregistrées en 2010.

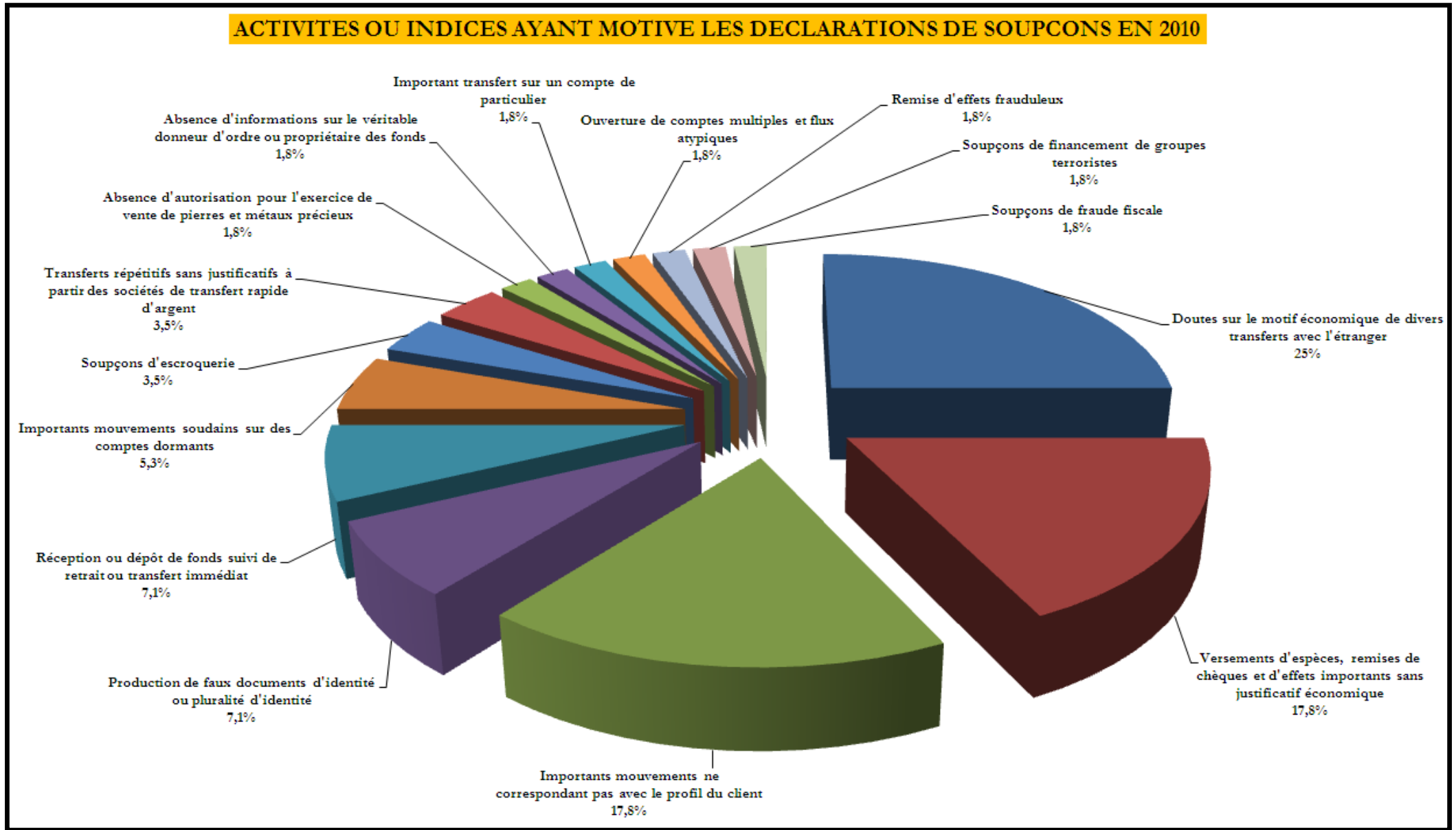
Se distinguent les motifs et/ou indices suivants :

- ☞ Les **doutes** sur le **motif économique** de divers **transferts** avec **l'étranger**, **25%** ;
- ☞ Les **versements d'espèces**, remises de chèques et d'effets importants **sans justificatif** économique, **17,8%** ;

- ☞ Les **importants mouvements** ne correspondant pas avec le **profil du client**, **17,8%** ;
- ☞ La présentation de **faux documents d'identité** ou **pluralité d'identité**, **7,1%** ;
- ☞ La réception ou **dépôt de fonds** suivi de retrait ou **transfert immédiat**, **7,1%**.



Graphique 04

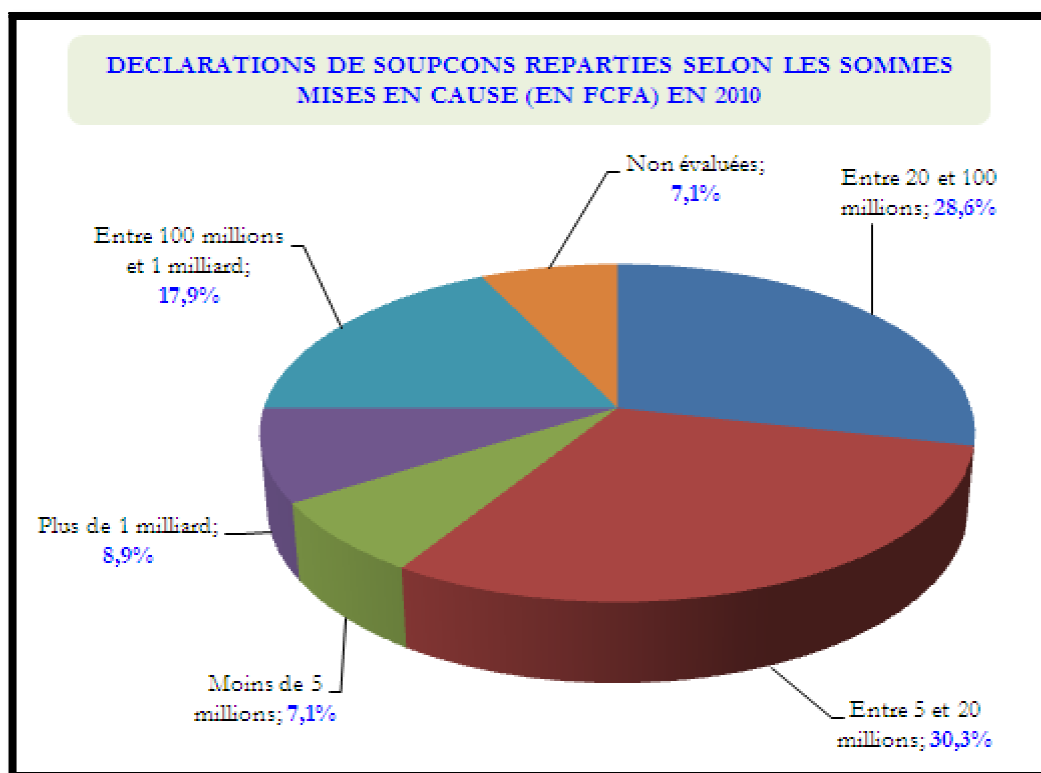


I.2.2. Sommes mises en cause a priori

Dans le formulaire de déclaration de soupçons, le déclarant est invité à faire mention des sommes mises en cause dans les transactions suspectes. Cette première estimation faite par le déclarant, réévaluée au besoin à l’issue de l’enquête de la CENTIF-CI, a permis de répartir les déclarations de soupçons, suivant l’importance desdites sommes.

Le **graphique 05** ci-dessous représente la répartition des **56** DOS enregistrées en 2010 selon ce critère.

Graphique 05



On note la prépondérance des DOS mettant en cause des sommes comprises entre 5 et 20 millions de FCFA et entre 20 et 100 millions de FCFA, dans des proportions respectives de **30,3%** et **28,6%**.

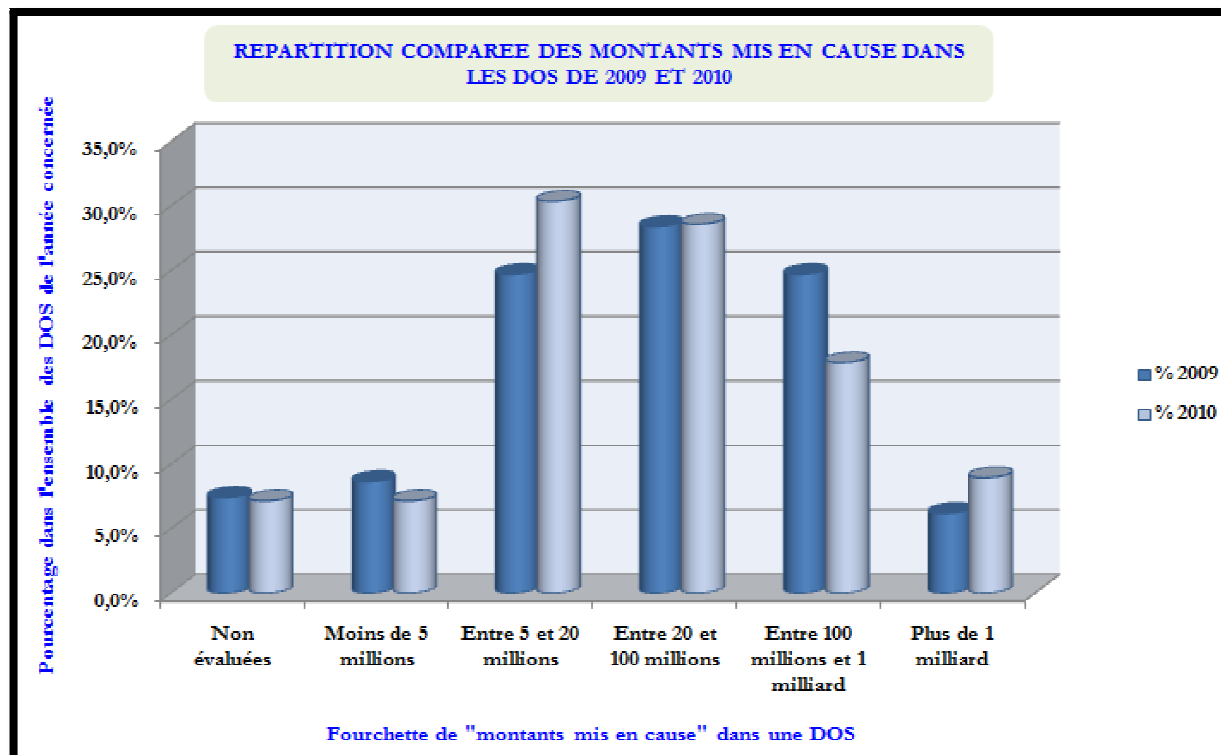
La fourchette de 100 millions à 1 milliard de FCFA représente quant à elle **17,9%** de l’ensemble de ces DOS.

Il faut également relever la proportion non négligeable de **8,9%** de DOS mettant en cause des sommes de plus d’un milliard de FCFA.

Ainsi, en 2010, le montant total des sommes suspectées à travers les déclarations de soupçons s’élève à **12 316 331 559 FCFA**.

Comme en témoigne le **graphique 06** ci-après, la structure globale de la distribution des DOS selon la fourchette dans laquelle s'inscrit les montants mis en cause en 2010, est restée sensiblement la même comparativement à 2009.

Graphique 06



I.3. Traitement des DOS

Au cours de l'année 2010, les enquêtes de la CENTIF-CI ont abouti à la transmission de **4** rapports au Parquet et au classement sans suite de **6** dossiers, portant ainsi le nombre total de rapports transmis au Parquet à **11** et le nombre de dossiers classés à **37**.

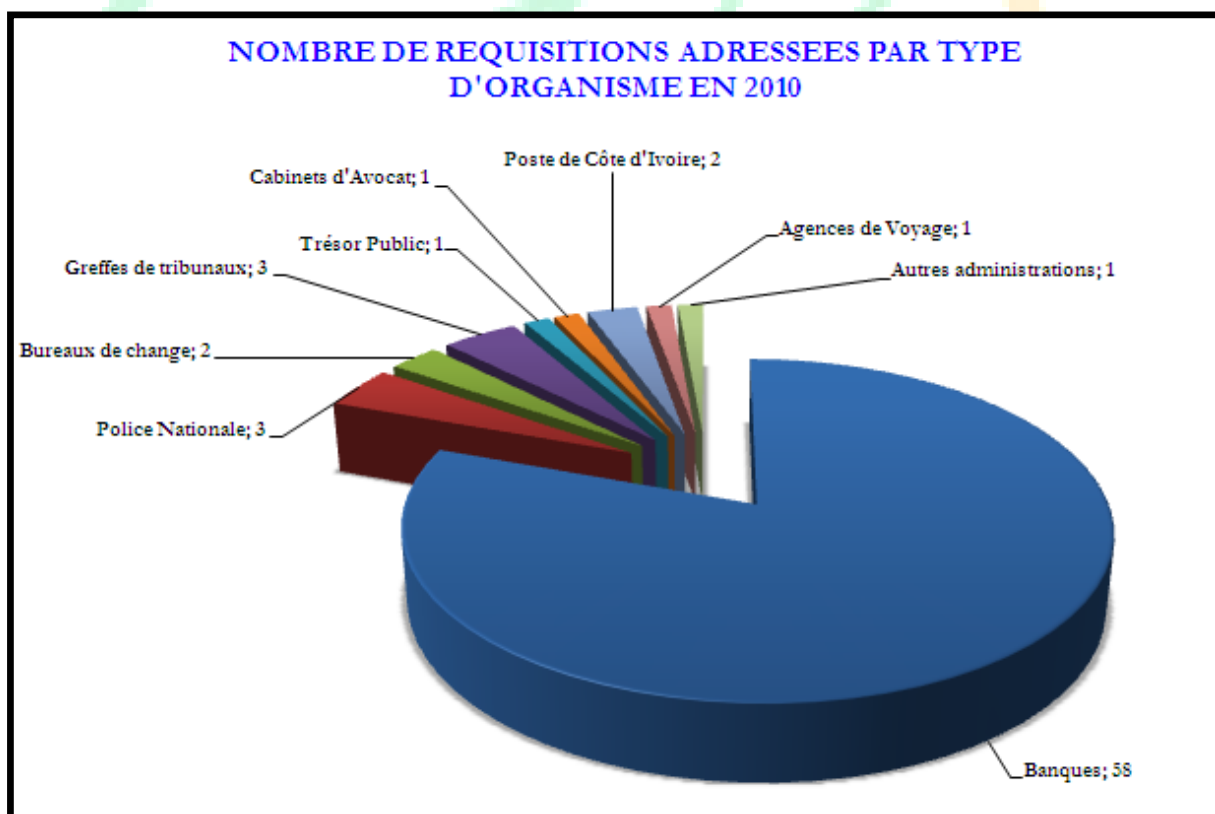
	2008	2009	2010	TOTAL
Nombre de rapports transmis au Parquet	02	05	04	11
Nombre de dossiers classés	09	22	06	37

Par ailleurs, dans le cadre des enquêtes, la CENTIF-CI a demandé des informations complémentaires aux structures déclarantes et aux autorités de poursuite.

Au total, **72** réquisitions ont été formulées en 2010, pour enrichir les déclarations de soupçons. La plupart de ces réquisitions ont été formulées à l'endroit des banques comme le montrent le tableau et le **graphique 07** ci-après :

TYPE DE STRUCTURES RECEVANT LES REQUISITIONS	NOMBRE DE REQUISITIONS	POURCENTAGE
Banques	58	80,6%
Police Nationale	3	4,2%
Greffes de tribunaux	3	4,2%
Bureaux de change	2	2,8%
Poste de Côte d'Ivoire	2	2,8%
Trésor Public	1	1,4%
Cabinets d'Avocat	1	1,4%
Agences de Voyage	1	1,4%
Autres administrations	1	1,4%
TOTAL	72	100%

Graphique 07



II. ANALYSE DES DEMANDES D'INFORMATIONS

Les demandes d'informations émanent aussi bien de structures nationales qu'internationales.

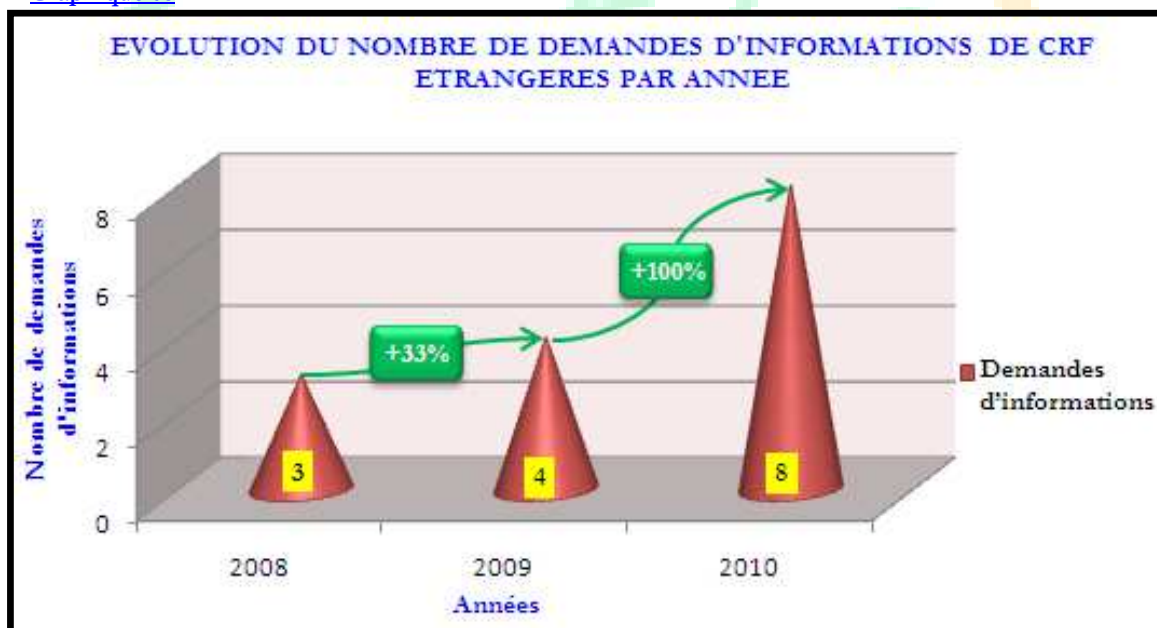
II.1. Demandes d'informations de CRF étrangères

	2008	2009	2010	TOTAL
Nombre de demandes d'informations	03	04	08	15
Nombre de demandes d'informations traitées	03	03	02	08

40

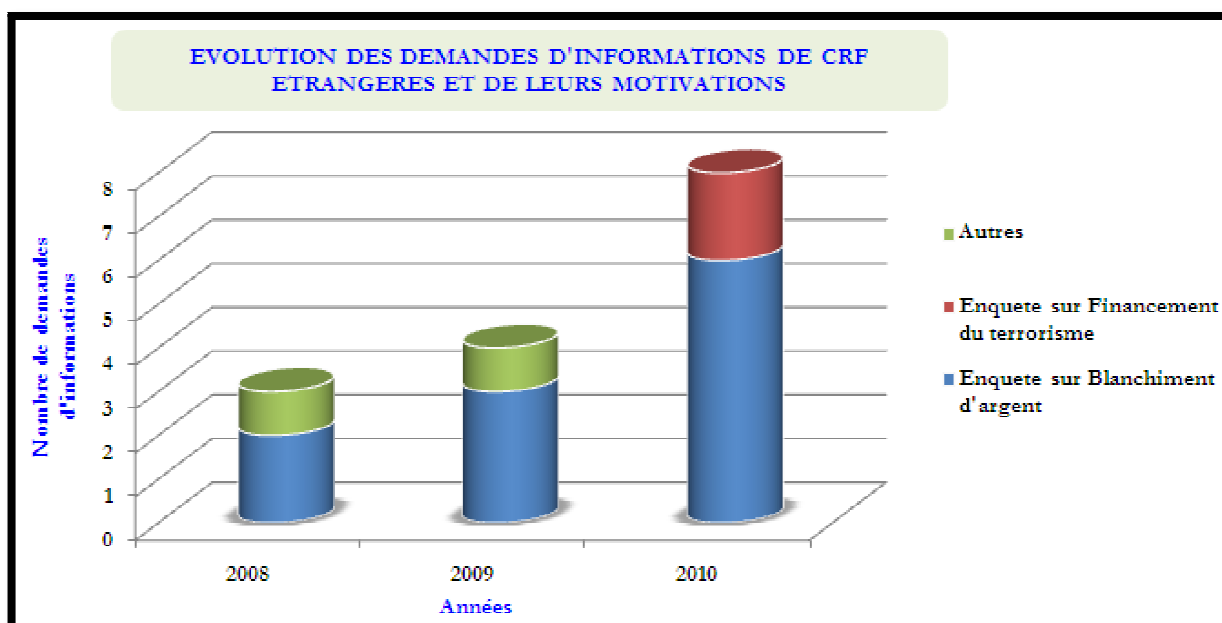
La CENTIF-CI a reçu **8** demandes d'informations de CRF étrangères en 2010, soit le double de l'année précédente.

Graphique 08



La plupart de ces demandes (**11** sur les **15** au total, soit **73%**) semblent être motivées par des investigations sur le blanchiment d'argent. Le **graphique 09** suivant en donne une illustration :

Graphique 09



II.2. Demandes d'informations au plan national

En 2010, 6 demandes d'informations provenant de l'Administration Publique Nationale et de représentations d'organismes internationaux en Côte d'Ivoire ont été enregistrées à la Cellule.

	(1 ^{er} Trim.) 2010	(2 ^e Trim.) 2010	(3 ^e Trim.) 2010	(4 ^e Trim.) 2010	TOTAL
Nombre de demandes d'informations	01	03		02	06
Nombre de demandes d'informations traitées	01	-			01

NB : Avant l'année 2010, les demandes d'informations formulées par l'Administration Publique Nationale ou les représentations d'organismes internationaux en Côte d'Ivoire étaient assimilées à des déclarations de soupçons et intégrées comme telles dans les statistiques.

III. CARTOGRAPHIE DES DOSSIERS REÇUS

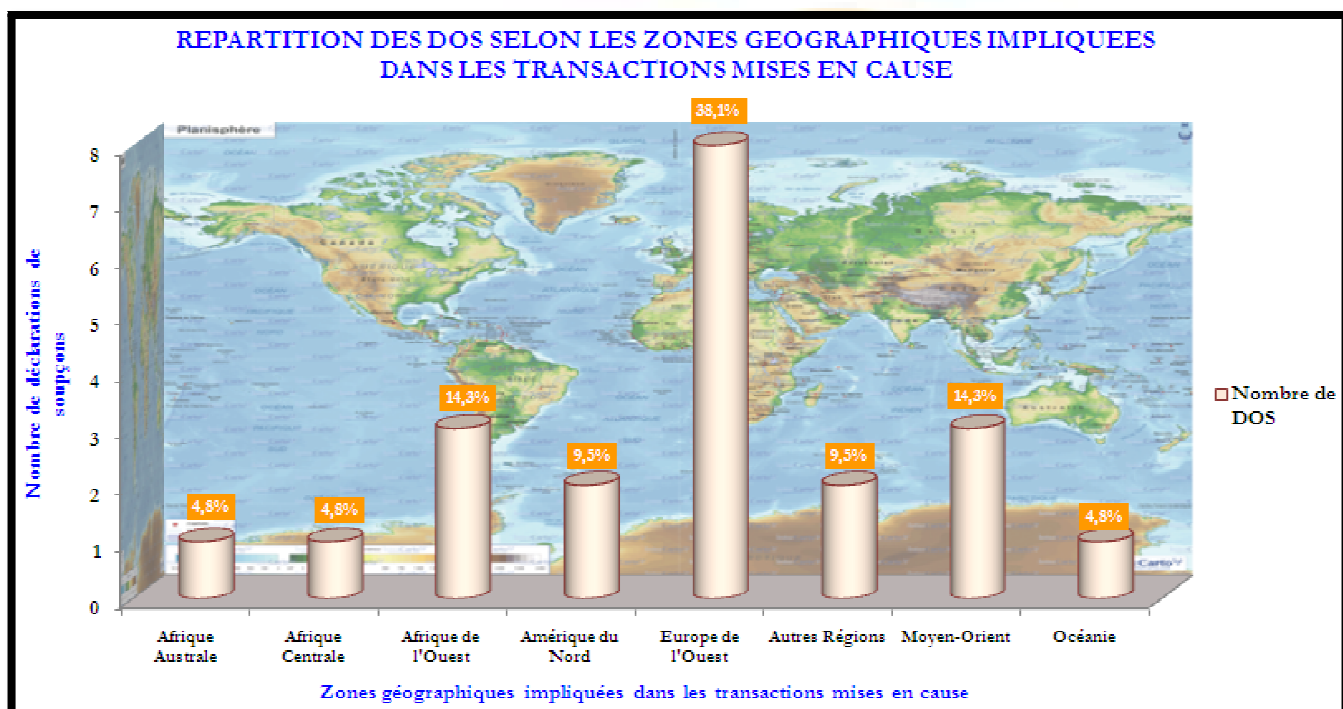
III.1. Au niveau des DOS

21 DOS sur les 56 enregistrées en 2010, soit **37,5%**, ont été motivées par des transactions financières suspectes entre la Côte d'Ivoire et des pays tiers. Le **graphique 10** ci-dessous donne un aperçu des zones géographiques impliquées dans ces transactions.

L'Europe de l'Ouest est la zone géographique la plus fréquemment citée, avec **38,1%** des déclarations concernées. Se distinguent ensuite l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient, avec chacune **14,3%** des déclarations.

42

Graphique 10



III.2. Au niveau des demandes d'informations de CRF étrangères

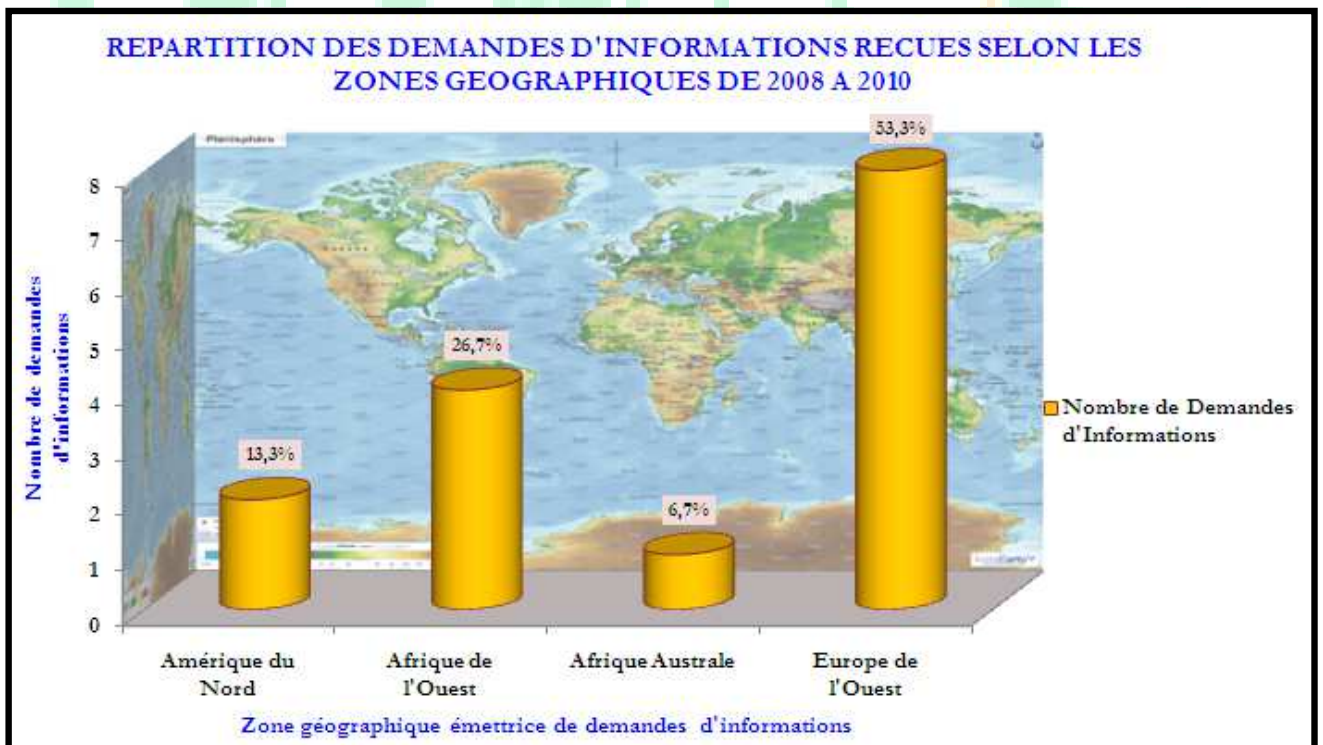
En 2010, la moitié des demandes d'informations provenaient des CRF basées en Europe de l'Ouest. Les CRF d'Afrique de l'Ouest suivent avec 25% des demandes (**graphique 11**).

Graphique 11



Ce constat reste le même si l'on prend en considération l'ensemble des demandes formulées depuis 2008 ([graphique 12](#)).

Graphique 12



**PARTIE IV : LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE
CAPITAUX ET LE
FINANCEMENT DU
TERRORISME DANS LES
EPNFD**

I. VUE GENERALE

Considérées comme des entités pouvant être utilisées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) sont couvertes par la loi n°2005-554 du 02 décembre 2005 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et par l'ordonnance n°2009-367 du 12 novembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme.

Au terme de la loi et de l'ordonnance sus-citées, le terme « Entreprises et Professions Non Financières Désignées, EPNFD » fait référence aux :

- Apporteurs d'affaires aux organismes financiers,
- Commissaires aux Comptes,
- Membres des professions judiciaires indépendantes, lorsqu'ils représentent ou assistent des clients en dehors de toute procédure judiciaire,
- Agents immobiliers,
- Marchands d'articles de grande valeur, tel que les objets d'art (tableaux, masques, ...), les pierres et métaux précieux,
- Transporteurs de fonds,
- Propriétaires, directeurs et gérants de casinos et d'établissements de jeux, y compris les loteries nationales,
- Agences de voyage,
- Organisations Non Gouvernementales ou Organismes à But Non Lucratif (ONG-OBNL).

Cependant, bon nombre d'EPNFD méconnaissent leurs obligations en matière de LBC/FT. Cette situation les rend susceptibles d'être utilisées à des fins de crimes financiers.

Toutefois, il convient de noter que certaines EPNFD, en l'occurrence la profession d'Avocat et le statut du Notariat bénéficient de dispositions internes encourageantes à la LBC/FT.

Aussi, la Partie IV de ce rapport présente-t-elle le cas particulier de ces deux professions.

II. LA PROFESSION D'AVOCAT, LE STATUT DU NOTARIAT ET LA LBC/FT

Le secret professionnel constitue l'un des attributs les plus précieux des professions d'Avocat et de Notaire. Cependant, les récentes réformes intervenues en matière de LBC/FT dans l'espace UEMOA en général et en Côte d'Ivoire en particulier soulèvent la problématique du secret professionnel face aux exigences de la réglementation en vigueur.

En effet, les textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme font des professions juridiques indépendantes des assujetties à la déclaration de soupçons. Ces professions ne peuvent donc invoquer le secret professionnel lorsqu'elles représentent ou assistent des clients en dehors de toute procédure judiciaire.

En outre, certaines dispositions législatives et réglementaires propres à ces professions favorisent la LBC/FT.

Par ailleurs, les différents ateliers auxquelles ces professions ont pris part ont permis de mieux les sensibiliser.

II.1. Dispositions législatives et réglementaires favorisant la LBC/FT

Le dispositif législatif et réglementaire ivoirien prévoit des textes relatifs aux statuts des Avocats et du Notariat en conformité avec la recommandation 24 du GAFI.

- **La profession d'Avocat**

Profession judiciaire libérale, la profession d'Avocat jouit d'un encadrement juridique favorable à la LBC/FT. En effet, elle dispose d'un organe d'auto-régulation (Autorité de contrôle) à même de faire appliquer les exigences de la LBC/FT.

Les clés de voûte de ce système sont le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats et le Conseil de l'Ordre qui ont la capacité de vérifier la tenue de la comptabilité des avocats, soit par attributions routinières, soit à la demande du Procureur de la République. Ce contrôle a pour but de déceler toute irrégularité qui sera portée devant le Conseil de Discipline.

- **Le statut du Notariat**

A l'instar de la profession d'Avocat, le statut du Notariat est supervisé par des Autorités de contrôle dont la Chambre des Notaires et le Procureur de la République.

Ces autorités veillent au strict respect de la déontologie de la profession et répriment tout comportement délictueux ou toute irrégularité.

Le Procureur de la République dans ses contrôles peut saisir en cas de constatations d'irrégularités la Chambre des Notaires qui prononce une sanction disciplinaire.

Lorsque la faute commise oblige la relève temporaire d'exercer du Notaire, la Chambre saisit le Procureur qui prononce l'interdiction temporaire.

II.2. Ateliers de sensibilisation et de formation

Le succès de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est dans une certaine mesure, tributaire d'une bonne politique de formation et de sensibilisation des assujettis. Dans le souci de familiariser les Notaires et Avocats aux exigences de la LBC/FT, en l'occurrence à l'obligation de déclaration d'opérations suspectes, le GIABA et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-CI) ont organisé respectivement, du 17 au 19 juin 2009 à l'Hôtel TIAMA et du 20 au 22 octobre 2010 au Golf Hôtel d'Abidjan, des ateliers de formation à l'intention des EPNFD.

Ces ateliers avaient pour objectifs de :

- rappeler les conséquences néfastes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur le développement économique et l'intégrité des systèmes financiers ;
- inviter les EPNFD à prendre conscience du risque encouru en raison des vulnérabilités liées à l'exercice de leur profession ;
- instruire les EPNFD sur leurs obligations et montrer à travers des typologies et des cas pratiques leur utilisation aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Ces rencontres ont été fructueuses pour les parties concernées à savoir l'organe régional de lutte, le GIABA, la structure nationale qu'est la CENTIF-CI et les assujettis dont les avocats et les notaires.

A l'issue de ces rencontres, les recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les mesures d'anonymat en codifiant les informations relatives à l'identité des déclarants (sécurité du déclarant) ;
- organiser des ateliers de formation spécialisés à l'endroit des corporations assujetties ;
- faire appliquer par les autorités compétentes, aux EPNFD, leurs obligations résultant de la réglementation en vigueur ;
- élaborer, en liaison avec la CENTIF, des lignes directrices précisant les modalités de mise en œuvre des obligations résultant de la réglementation LBC/FT ;
- instaurer l'enseignement de la LBC/FT dans la formation de base et continue des professionnels assujettis (Avocats et Notaires) ;
- accroître la sensibilisation des assujettis par une meilleure connaissance des institutions et de la réglementation en matière de LBC/FT.



**PARTIE V : CONTRAINTES
ET PERSPECTIVES**

L'année 2010 a été marquée par un net progrès des actions menées par la CENTIF-CI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Toutefois, ce succès ne doit pas occulter les difficultés auxquelles la Cellule continue d'être confrontée dans l'accomplissement de ses missions.

I. CONTRAINTES

Les difficultés qui ont entravé l'action de la CENTIF-CI au cours de l'année écoulée ont trait entre autres :

- au développement du système d'informations ;
- à la sécurité du siège et des installations ;
- à la mobilité des membres et du personnel ;
- à la réticence de certains assujettis à adhérer pleinement à la réglementation relative à la LBC/FT.

En outre, la réglementation communautaire relative à la LBC/FT contient des insuffisances pour lesquelles des corrections sont en cours.

Il convient également de relever l'absence de décisions de justice relatives aux dossiers transmis au Parquet.

Au-delà de ces difficultés, la CENTIF-CI entend poursuivre, au cours de l'année 2011, les missions qui lui sont assignées en s'ouvrant à de nouvelles perspectives en matière de LBC/FT.

II. PERSPECTIVES

II.1. Développement du système d'information

Aux termes de l'article 10 du décret n°2006-261 du 09 août 2006, portant création, organisation et fonctionnement d'une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, la CENTIF-CI a spécialement en charge de créer et de faire fonctionner une banque de données contenant toutes informations utiles concernant les déclarations de soupçons. Cette mission se trouve nécessairement renforcée après l'admission de la CENTIF-CI au Groupe Egmont d'autant qu'elle la met en situation d'échanger les informations avec les services de renseignements du monde entier. L'augmentation des activités en cette matière impose donc de doter la CENTIF-CI d'une infrastructure informatique performante propre à répondre à ce nouveau défi.

II.2. Sécurité du siège et des installations

Les contraintes budgétaires n'ont toujours pas permis d'acquérir le local faisant office de siège à la CENTIF-CI. L'acquisition d'un siège permanent répondant aux normes et standards internationaux reste un défi à relever.

Par ailleurs, le dispositif de sécurité devra être renforcé en conformité avec l'article 20 du règlement intérieur qui stipule que les locaux de la Cellule bénéficient d'une garde armée assurée par les agents des forces de sécurité détachés auprès de la CENTIF sur proposition de son Président.

50

II.3. Coopération

La sensibilisation et la formation des acteurs de la LBC/FT, en particulier les Assujettis, constituent une priorité pour la CENTIF-CI en cette année 2011. En effet, la réussite de la mission assignée à la CENTIF-CI dépend largement de l'adhésion à la lutte de tous les Assujettis.

Ainsi, la CENTIF-CI prévoit non seulement de consolider et d'approfondir la coopération avec le secteur bancaire, mais aussi d'étendre celle-ci aux autres assujettis, notamment les EPNFD.

En outre, La CENTIF-CI projette d'étendre ses activités sur l'ensemble du territoire national par l'organisation de séances de sensibilisation et de formation à l'endroit des assujettis établis dans les autres régions du pays. Pour ce faire, une politique de communication plus étendue devra être développée en passant par l'élaboration de documents et guides de sensibilisation.

La CENTIF-CI prévoit également de continuer d'approfondir sa coopération avec les Autorités de contrôle et de supervision des Assujettis et ses Correspondants. En ce qui concerne ces derniers, la Cellule envisage de couvrir d'autres professions assujetties par la désignation de Correspondants. Il en va de même avec les Magistrats dont le rôle dans la lutte contre la criminalité financière est d'une grande importance.

Par ailleurs, la CENTIF-CI a décidé de la mise en place d'une stratégie de communication plus étendue sur les enjeux de la LBC/FT.

La CENTIF-CI envisage de prendre une part active à l'élaboration de la Stratégie Nationale de LBC/FT ainsi qu'à l'Evaluation Mutuelle de la Côte d'Ivoire.

Enfin, au plan international, la CENTIF-CI, consciente que la lutte contre la délinquance financière impose de franches relations avec les CRF du monde entier, ambitionne de mettre un accent particulier sur le renforcement de sa coopération internationale par la signature de nouveaux accords de coopération.

II.4. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

La CENTIF-CI a le souci constant de mieux répondre aux exigences de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A ce titre, elle envisage l'adaptation du cadre juridique et institutionnel aux nouvelles orientations du combat contre ces deux fléaux. A ce sujet, la CENTIF-CI fonde beaucoup d'espoir dans les travaux en cours initiés par la BCEAO sur l'harmonisation et l'amélioration des conditions de fonctionnement des CENTIF.

Par ailleurs, la CENTIF-CI poursuivra le renforcement du cadre juridique consacré à la LBC/FT par l'élaboration de projets de textes spécifiques à certains assujettis (Avocats, Notaires, agents immobiliers, changeurs manuels).

La priorité devra être également accordée à :

- la ratification de la Convention de Mérida sur la corruption,
- l'élaboration d'une nouvelle loi anticorruption,
- la mise en place d'une commission anticorruption,
- l'élaboration d'une loi sur l'enrichissement illicite et
- l'élaboration d'une loi sur la cybercriminalité.

II.5. Réalisation d'études portant sur la LBC/FT

L'Article 17 de la Loi n°2005-554 du 02 décembre 2005 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux stipule que la CENTIF « propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux ». Pour parvenir à cette fin, il est impérieux de réaliser des études spécifiques sur les nouvelles tendances en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Au terme des trois années déjà écoulées, la CENTIF-CI compte élaborer son plan d'action triennal 2011-2013.

CONCLUSION

L'année 2010 avait commencé sous de beaux auspices pour la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire qui commençait à tirer profit de deux faits importants : la signature de l'ordonnance relative à la lutte contre le financement du terrorisme qui complète l'arsenal juridique de la LBC/FT et son admission au Groupe Egmont, gage d'une coopération internationale fructueuse.

Ces évènements ont permis à la Cellule d'asseoir la confiance et la coopération avec les assujettis du secteur financier, d'amorcer la collaboration avec les EPNFD, et de prouver à ses homologues de la Communauté des CRF membres du Groupe Egmont sa capacité à réagir aux informations demandées.

Après le premier mandat, les trois années à venir devront être consacrées à la consolidation des acquis et à l'ouverture de nouveaux chantiers dont le premier devrait être l'Evaluation Mutuelle du dispositif de la LBC/FT avec pour objectif de faire ressortir les zones vulnérables et d'y apporter des corrections à travers la mise en place d'une Stratégie Nationale de lutte contre ces fléaux des temps modernes.

Née dans un contexte de sortie de crise, la CENTIF de Côte d'Ivoire a évolué dans une situation difficile. Le dernier trimestre de l'année 2010 n'a certes pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés et l'année 2011 présage de défis encore plus importants à relever dans un contexte sociopolitique complexe et un système financier désorganisé.

La priorité devra être accordée au renouvellement de la confiance avec les assujettis ainsi qu'au développement de la coopération nationale et internationale pour la poursuite des actions de lutte en synergie.

GLOSSAIRE

ABREVIATIONS / SIGLES	DEFINITIONS
AML/CFT	Anti Money Laundering and combating the financing of terrorism
BCEAO	Central Bank of West African State
BRVM	Regional Stock Exchange Market
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
DNFBP	Designated Non-Financial Businesses and Professions
ECOWAS	Economic Community of West African States
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
FATF	Financial Action Task Force
FIU	Financial Intelligence Unit
FSRB	FATF-Style Regional Bodies
GIABA	Inter Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa
ICT	Information and communication technologies
IMF	International Monetary Fund
MOU	Memorandum of understanding
NGO	Non-Governmental Organization
NPO	Non Profit Organization
STR	Suspicious Transaction Report
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime
WAEMU	West African Economic and Monetary Union
WAMU	West African Monetary Union

ANNEXE



Quelques textes de référence en matière de LBC/FT

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- La convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes (Vienne, 1988) ;
- La convention des Nations Unies pour la répression du financement terrorisme (New York, 1999) ;
- La convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Palerme, 2000) ;
- La convention des Nations Unies contre la corruption (Mérida, 2003) ;
- La résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative à l'établissement d'une liste de terroristes par les Etats (1999) ;
- La résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative au financement du terrorisme (2001) ;
- Les 40+9 Recommandations du GAFI ;
- La recommandation du comité de Bâle relative à la prévention de l'utilisation du système bancaire pour le blanchiment de fonds d'origine criminelle (1988).

AU NIVEAU REGIONAL

- Le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (1973) ;
- Le Traité portant création du GIABA (Abuja, 1999) ;
- La convention relative à l'entraide judiciaire entre les Etats Membres de la CEDEAO, en matière pénale (Dakar, 1992) ;
- La convention d'extradition entre les Pays Membres de la CEDEAO (Abuja, 1994) ;
- Le règlement n°14/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif au gel des fonds et autres ressources financières dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

- Le règlement n°0004/CIMA/PCMA/PCE/SG/08 du 04 octobre 2008 définissant des procédures applicables par les organismes d'assurances dans les Etats Membres de la CIMA dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- La directive n°07/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- La directive n°04/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- La décision n°06/2003/CM/UEMOA relative à la liste des personnes, entités ou organismes visés par le gel des fonds et autres ressources financières dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine du 26 juin 2003 ;
- L'instruction n°01/2007/RB du 02 juillet 2007 de la BCEAO relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des organismes financiers ;
- L'instruction n°35/2008 du 23 novembre 2009 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux au sein des acteurs agréés du marché financier régional de L' UMOA.

AU NIVEAU NATIONAL

- La Constitution de la République de Côte d'Ivoire du 1^{er} août 2000 ;
- La loi n°2005-554 du 02 décembre 2005 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- L'ordonnance n°2009-367 du 12 novembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Le décret n°2006-261 du 09 août 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'une cellule de traitement des informations financières ;
- Le décret 2007-653 du 20 décembre 2007 portant nomination des membres de la cellule nationale de traitement des informations financières ;
- L'arrêté n°09 MDT MEF. DGCPT. DIF du 13 février 2006 portant création, attribution et composition du Comité National de Suivi des Activités du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest ;
- L'arrêté n°388/MEF/CENTIF du 16 mai 2008 fixant le modèle de déclaration de soupçon.